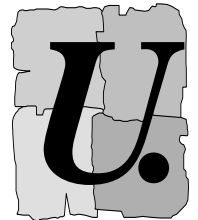


COLLECTIF
ACADEMIQUE
SNUIPP-SNES-SNEP

Académie de Nantes

8 place de la gare de l'Etat
44 276 Nantes cedex 2

PEGC



F.S.U.

n°30

mars 2009



la mobilisation continue !

Malgré les fortes mobilisations de ces derniers mois, malgré la réaffirmation le 29 janvier du mécontentement général des salariés, le gouvernement Sarkozy veut passer outre. Pourtant les actions répétées, les mobilisations unitaires, l'ont obligé à faire une pause sur la réforme des lycées et à revoir sa stratégie dans le pilonnage du système éducatif. Mais les « solutions » proposées vont en réalité continuer d'aggraver la situation dans les établissements. Là où le besoin est criant en postes d'enseignants, surveillants, CPE, assistantes sociales, infirmières... la création de 5000 emplois précaires sans conditions de diplôme et sans qualification, censée résoudre le problème de l'absentéisme, est évidemment inappropriée et provocatrice.



Permanences:

Maison des syndicats à **Nantes** :
PEGC et retraite : Mercredi 10 h 12 h
02 40 35 96 70

Maison des syndicats permanence FSU à **Cholet** :
1er mardi de chaque mois
1er et 3ème mercredis matin de chaque mois
fsucholet@gmail.com



*C'est décidé,
je me syndique !*

La FSU n'a cessé, en privilégiant toujours les mobilisations unitaires, intersyndicales et interprofessionnelles, de cimenter la résistance tout particulièrement visible dans notre académie. Les entraves au droit de grève, répressions multiples, arrestations arbitraires de militants, retraits de salaire pour « désobéissance » n'ont pas eu l'effet souhaité et amplifient les mouvements.

A la résignation succède l'indignation, une juste colère monte et s'exprime dans une unité syndicale propice à ce que nous soyons enfin entendus.

face aux injustices, **soyons plus nombreux encore le 19 Mars à faire entendre nos légitimes revendications.**

Elections professionnelles 2008

55,45 % :

une confiance renouvelée

Rappel des résultats nationaux

	Dec. 2008	2008/05
INSCRITS	8544	- 5619
PARTICIPATION	76,19 %	1,33 %

	Nb voix	% dec 08	Diff 08/05
SN FSU	2403	38,78 %	+ 3,12 %
SNCL	1258	20,33 %	- 0,98 %
SE UNSA	1661	26,84 %	- 4,55 %
SGEN	296	4,78 %	+ 0,68 %
SNALC	161	2,60 %	- 1,83 %
FO	309	4,99 %	+ 3,48 %
CGT	37	0,60 %	+ 0,02 %
SUD	26	0,42 %	- 0,20 %
Autres	43	0,69 %	+ 0,26 %

REPARTITION DES 87 SIEGES	
SN FSU	42
SNCL	16
SE UNSA	26
SGEN	1
SNALC	1
AUTRES	1

Les PEGC de l'Académie de Nantes, comme ceux de la France entière, ont montré leur attachement au système paritaire de gestion des PEGC en participant massivement au vote de leurs représentants avec une participation nationale de 76,19% (+ 1,39 %) et une augmentation sensible dans notre académie : 72,09 % (+ 5,19% !).

Ils ont confirmé leur préférence pour les élus de la FSU, SNUIPP/SNES/SNEP, et conforté leur position majoritaire avec une progression nationale de 3,12 % et une progression académique de 3,93 %. **Avec 55,45 % pour la liste de la FSU dans l'Académie de Nantes, et 2 élus sur 3, il nous est permis de penser que nous répondons à l'attente d'une majorité de nos collègues.**

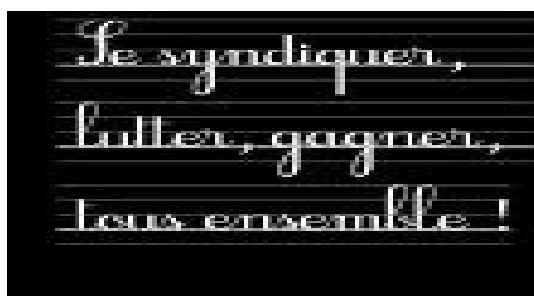
Les raisons en sont vraisemblablement multiples.

En ces temps difficiles, le système éducatif est attaqué quotidiennement sur tous les fronts. Le choix des personnels s'est porté sur l'organisation la plus combative en terme de revendications, la plus offensive dans les négociations avec le Ministère, celle qui informe avec régularité tous les PEGC par l'envoi de bulletins nationaux et académiques, celle qui renseigne individuellement chaque collègue qui s'adresse à l'un de ses élus.

La tendance du gouvernement est de contourner le système paritaire. L'équité et la transparence sont menacées.

Les PEGC fragilisés par l'extinction de leur corps professionnel ont besoin d'une organisation garante d'un traitement égal pour chacun d'entre eux.

Cette marque de confiance renforce notre détermination à poursuivre l'action pour la défense des personnels, l'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs carrières mais elle nous encourage aussi à résister contre les démolisseurs d'un enseignement public de qualité.



Résultats académie de Nantes

Participation		2005 : 66,90 %	2008 : 72,09 %	+ 5,19 %		
syndicat	2005	2008		2005	2008	
				5 sièges	3 sièges	
SN FSU	51,52%	55,45%	+ 3,93 %	3	2	
SE UNSA	26,87%	20,9%	- 5,97 %	1	1	
SNCL	14,40 %	17,3 %	+ 2,9 %	1	0	
FO	7,20 %	6,3 %	- 0,9 %	0	0	

RESULTATS 2008 PAR DEPARTEMENTS et EVOLUTIONS 2008/2005										
	44		49		53		72		85	
FSU	52,5 %	+ 11,6 %	72,2 %	+ 9,2 %	43,7 %	+ 1,9 %	64,5 %	- 7,4 %	28,5 %	- 9 %
UNSA	28,2 %	- 7,2 %	5,5 %	- 3,7 %	18,7 %	- 16,1 %	4,8 %	- 13,1 %	42,8 %	+ 9 %
SNCL	15,3 %	- 1,2 %	13,8 %	- 1 %	18,7 %	+ 0,1 %	19,3 %	+ 13,7 %	21,4 %	+ 0,6 %
FO	3,8 %	- 3,2 %	8,3 %	- 4,6 %	18,7 %	+ 4,1 %	11,3 %	+ 6,8 %	7,1 %	- 1,2 %

Paritarisme

Le Comité Technique Paritaire Académique du

21 janvier fait apparaître pour la rentrée 2009:

La création de 20 postes d'infirmières, la suppression de 18 postes administratifs et de 127 postes TZR....

Attribution de 126 postes dans les collèges de l'académie pour 1736 élèves supplémentaires (au détriment des lycées et LP).

Dotations très insuffisantes révélées par les **DHG d'établissements**, conformes à ce que nous pouvions craindre, en baisse. Des prévisions d'effectifs calculés en deçà des réalités induisent forcément des suppressions de moyens. Les premiers échos des collèges en témoignent.

Mouvement inter :

Deux demandes d'entrée dans l'académie. L'une a été satisfaite; l'autre a reçu un avis défavorable alors que 6 postes étaient portés vacants dans la discipline (math-physique) en 44. Le motif ? Le rectorat craignait que son mari- enseignant dans une discipline où les postes manquent- ne demande un rapprochement de conjoint l'an prochain.... Vous avez dit arbitraire??

Promotions inspections

La circulaire parue au B.O. n°48 du 18.12.2008 rappelle un certain nombre de points aux recteurs.

- L'objectif d'extinction de la classe normale et le fait que le taux de promotion est compatible avec sa réalisation.

La circulaire ministérielle laisse toute latitude aux recteurs de lever les avis défavorables pour aboutir enfin à l'extinction de la Classe Normale, attribuant autant de promotions que de PEGC en Classe Normale. Il nous reste à espérer que le recteur de Nantes prendra enfin en compte cette mesure positive..

- Le fait que les avis défavorables antérieurs à un an ne doivent pas être considérés comme définitifs.

- Et si l'avis est annuel l'évaluation professionnelle doit être « mesurée sur la durée de la carrière »

- Chaque enseignant doit être informé avant la CAPA des avis émis sur son dossier de promotion

Nous avons à nouveau sollicité le rectorat pour que ces règles minimum soient respectées. Certains inspecteurs reconduisent les avis défavorables sans même revoir les collègues avant la CAPA.

Déclaration préalable des élus SNUipp-SNES-SNEP/FSU CAPA des PEGC de l'académie de NANTES

Monsieur le Recteur,

Pour l'année 2008, le ministère a révisé à la hausse le ratio promus/promouvables pour l'accès à la classe exceptionnelle des PEGC. Ce taux de 37,65 n'aura pas permis le maintien du nombre de promotions de l'année antérieure (- 104 possibilités). L'accès à la classe exceptionnelle connaît toujours une situation de blocage, le délai d'attente dans le 6° échelon de la hors classe étant, le plus souvent proche de 4 ans. L'accès à ce grade demeure trop tardif et, pour la plupart des collègues, l'obtention du 4ème échelon demeure difficile, celle du 5ème échelon à l'indice terminal 783 quasiment impossible.

La perspective d'extinction de la hors classe des PEGC en 2009, envisagée par la Direction Générale des Ressources Humaines lors de la présentation des taux de promotion aux organisations syndicales en janvier 2006, se trouve compromise.

Aussi, les élus SNUipp-SNES-SNEP/FSU demandent que les possibilités d'accès à la classe exceptionnelle des PEGC, pour l'année 2009, soient augmentées de façon significative et que le taux de promotion de 37,65 soit majoré de manière conséquente afin de mieux prendre en compte, comme cela avait été évoqué lors des différentes concertations, l'extinction de la hors classe des PEGC et l'élargissement de l'accès aux 4^{ème} et 5^{ème} échelons.

Les élus SNUipp-SNES-SNEP/FSU vous demandent, **Monsieur le Recteur**, de bien vouloir transmettre cette déclaration à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Nantes Le 28 janvier 2009

Calendrier administratif:

Postes adaptés courte et longue durée :25 février 2009

Mouvement intra : saisie des vœux du 18 au 31 mars 2009 (circulaire à paraître prochainement)

CAPA mouvement intra : 28 avril

CAPA promotions : 28 avril ou reportée en Mai

Brevet des collèges:

Les modalités du DNB 2009 sont parues au B.O. n°3 du 15.01.2009.

Les dates de passation sont très tardives **30 juin et 1er juillet**. Elles sont destinées, dit X. Darcos, à « reconquérir le mois de juin ». Les conseils de classe débiteront le 15 juin; les commissions d'appel se tiendront à partir du 25 juin (sauf avis contraire du recteur); les affectations seront transmises aux familles « à l'occasion des épreuves écrites du brevet ».

Notre avis:

Il n'était pas très logique de faire revenir les élèves, totalement démobilisés, après l'examen de brevet. Néanmoins nous tombons dans l'excès de zèle et il n'est pas certain que ces directives soient réalisables. Par ailleurs elles occultent totalement tout le travail fourni par les équipes pédagogiques, après les épreuves du DNB, pour la préparation de rentrée. A quel moment pourront-elles se réunir ? Qui s'en chargera ? Cette situation sera-t-elle bénéfique pour les élèves ? Pour le bon fonctionnement des établissements ? On peut en douter.

Le programme de technologie au collège change **dans son intégralité** en septembre 2009, et ce, **sur trois niveaux simultanément** (5°, 4°, 3°).

Ce programme est nouveau, tant sur le fond (100 % du contenu et en rupture avec les fondements de la discipline), que sur la forme (démarche pédagogique d'investigation).

Le **plan de formation** des professeurs est actuellement pratiquement **inexistant** dans la quasi-totalité des académies.

Dans l'**Académie de Nantes** 2 journées sont programmées d'ici à la fin de l'année scolaire. Celles ci ne seront pas suffisantes pour envisager une mise en place de ces programmes dès la rentrée 2009 dans des conditions satisfaisantes.

Une pétition circule depuis plusieurs semaines qui rassemble **un grand nombre** de collègues sur les revendications suivantes **que nous soutenons** :

Il est indispensable **d'envisager**:

- **une formation conséquente**, sur plusieurs semaines, pour chaque professeur de technologie, notamment à la démarche d'investigation,
- **un calendrier échelonné** de mise en œuvre des programmes (2009, 2010 2011).
- Il doit aussi être fait mention dans les textes officiels, de la nécessité **des groupes allégés** (maximum 20 élèves).
- **Les moyens correspondants** dans les dotations horaires des établissements doivent suivre ainsi que les moyens financiers nécessaires à l'aménagement des salles et à l'achat du matériel.

Carrière

Fin de carrière. faire un choix Temps partiel à 80% ou CPA(1) :

En attendant l'hypothétique aménagement de fin de carrière, les personnels qui souhaitent alléger leur service pendant leurs dernières années d'exercice doivent étudier les possibilités les plus favorables à leur situation personnelle. La CPA à mi-temps rémunérée 60% est devenue trop peu attractive financièrement, c'est pourquoi certains collègues optent pour la quotité de 80%.

Encore faut-il bien comprendre les différentes possibilités offertes en temps et en rémunération. La formule 80% recouvre plusieurs réalités : Il peut s'agir d'un service de 14H40 rémunérées 83,5%, ou de 15H rémunérées 85,7% (Attention : 14H = 77% rémunérées 77%).

Le choix doit se faire aussi entre Temps Partiel ou CPA. Quelles différences ? Le temps partiel est annuel, la CPA est un engagement définitif.

*cas n°1 : vous avez une carrière longue, donc des durées d'assurance et de cotisation suffisantes au moment de la date anniversaire de vos 60 ans: vous pouvez opter pour la CPA ou pour un temps partiel à 80% rémunéré au même taux (sans surcotiser pour le temps non travaillé).

*cas n°2 : vous risquez de ne pas totaliser les annuités nécessaires à 60 ans si vous n'exercez plus à temps plein.

Vous aurez besoin de cotiser sur un salaire temps plein. Deux possibilités :

-si vous choisissez **un temps partiel**, la part salariée reste de 7,85%, s'y ajoute une surcotisation équivalant à la **part patronale de 27,3%** sur la quotité de temps non travaillé (maximum 4 trimestres).

- si vous choisissez une **CPA** en revanche vous pourrez cotiser pour un temps plein au taux habituel de 7,85%.

exemple : Sur un **salaire brut temps plein** Classe Ex 3è échelon est de 3176€ ; la cotisation pension civile mensuelle s'élève à **249€**.

***En CPA (15H)** si vous cotisez sur un temps plein le taux reste à 7,85% (249€), soit un coût de **31€** pour le temps non travaillé

***En Temps Partiel (15H)**, la cotisation et la surcotisation sur le temps non travaillé équivalent à 11,90% d'un temps plein soit **378€** ; Donc le surcoût par rapport à une CPA sera de **130€** environ (378€- 249€).

Il est indispensable de connaître ces éléments pour faire le choix le mieux adapté à chaque situation.

(1)voir note de service n°2008-17 du 24/10/2008

Fiche de suivi syndical accès classe exceptionnelle:

(Fiche à retourner à l'un des délégués du personnel de votre choix accompagnée d'une enveloppe timbrée à votre adresse si vous n'êtes pas syndiqué(e) à l'un des syndicats de la FSU (SNUipp/SNES/SNEP)

NOM PRENOM:

Etablissement d'affectation:

Ville code postal

Adresse personnelle si vous le souhaitez

Date de naissance :

Date de la dernière inspection:

(importante pour les litiges concernant les avis défavorables)

Votre barème:

Calcul: 30 points pour chaque échelon de la Hors classe
+ 10 points par année d'exercice dans le 6è échelon

- Echelon Hors-Classe au 31/12/2008X 30 = points

- Années d'exercice dans le 6ème échelon de la HCX 10 = points

TOTAL = points

JE REJOINS LA FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Je souhaite me syndiquer

au SNUIPP

au SNES

au SNEP



Nom prénom :

Adresse :

Bulletin à retourner au délégué de votre choix qui vous adressera un bulletin d'adhésion:

SNUIPP

Chantal Branchereau-Hamon
8 place de la gare de l'Etat
44276 Nantes Cedex 2

SNES

15 rue Dobrée
44100 NANTES

SNEP

8 place de la gare de l'état
44 276 NANTES Cedex 2

Vos élus à la C.A.P.A. des P.E.G.C

Chantal BRANCHEREAU-HAMON
4 rue du Moulin Neuf (RdeC)
44300 NANTES
tel:02 40 49 96 24
tel SNUipp: 02 40 35 96 70
branchereau.chantal@orange.fr

Michel MAROIS
17 rue saint Louis
49300 CHOLET
02 72 62 62 90
m.marois@laposte.net

Guy DUCLERC
3 allée des vignes
49230 MONTFAUCON MONTIGNE
02 41 64 71 27
ginettebourgeois@wanadoo.fr

Patrice MACE
Le Bas Fay
49410 LE MESNIL EN VALLEE
02 41 78 91 96
mace.pouron@wanadoo.fr

Le procès de SAMI

Plus de 1000 personnes étaient présentes pour la manifestation de soutien à Sami Benméziane lors de son procès le lundi 23 février 2009 .

Rappel des faits : mercredi 11 juin 2008, 400 enseignants et parents sont rassemblés à l'Inspection Académique de Nantes contre les mesures Darcos. L'Inspecteur d'Académie refuse de recevoir une délégation et demande l'appui des forces de l'ordre pour évacuer les locaux occupés pacifiquement par les manifestants. Intervention brutale des policiers, panique, bousculade... Un policier accuse Sami de lui avoir brisé un doigt, il est arrêté sur le champ. Un des premiers de la liste; la traque aux militants commençait...

Ce 23 février , il était jugé pour « rébellion ».Le procureur réclame 2 mois de prison avec sursis et 600 euros d'amende. La remarquable plaidoirie de maître Marteret a démonté tous les arguments de la partie civile et a démontré qu'une seule solution était possible : la relaxe.

Le délibéré sera rendu le mardi 10 Mars à 8H30. Des initiatives seront annoncées ces prochains jours par le comité de soutien et les syndicats qui le soutiennent.

Il est encore temps d'adhérer au comité de soutien ou de signer la pétition: comitedesoutiensami@orange.fr

Représentativité et syndicalisation:

Les PEGC conscients d'être fragilisés par leur nombre en forte réduction et confiants dans les valeurs du système paritaire, ont voté massivement aux élections professionnelles dans l'académie de Nantes. 55,45 % d'entre eux ont choisi de continuer à faire confiance aux représentants de la FSU et nous les en remercions.

Forts de ce mandat nous continuerons à défendre une école qui offre à chaque élève la possibilité de réussir son parcours scolaire. Nous continuerons à lutter pour de meilleures conditions de travail, de salaires, de retraite .

Mais, les organisations syndicales, pour être efficaces face à une administration de plus en plus disposée à contourner les règles au détriment des personnels, ont besoin d'être légitimées dans deux domaines: la représentativité par les votes, vous nous l'avez accordée de façon incontestable, et la représentativité en nombre de syndiqués, ce qui est moins probant.

Les PEGC ne font pas exception à la logique ambiante, beaucoup se contentent de faire appel au syndicat. C'est contraire à leur propre intérêt car ils mettent en danger les organisations syndicales qu'ils ont plébiscitées. L'argument financier ne tient pas : 66% de la cotisation est déductible des impôts et le paiement peut être mensualisé. Alors où est le frein ? Il est peut-être bon de rappeler que nos organisations syndicales ne disposent que des cotisations de leurs adhérents, c'est le garant de leur indépendance. Or, informer, renseigner, former... a un coût : les militants ont besoin de locaux, de matériel et les frais sont lourds : téléphone, informatique, photocopies, presse syndicale....

**Plus nous sommes forts, plus nos interventions sont légitimes et efficaces,
Alors, pour mener à bien les missions qu'ensemble nous nous donnons,**

n'hésitez plus, syndiquez vous !